

Ministère de la santé et de l'accès aux soins
Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Ministère du travail et de l'emploi

Arrêté du 13 décembre 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2025

NOR :

La ministre de la santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
La ministre du travail et de l'emploi

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2023 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, au titre de l'année 2025, les inspecteurs hors classe de l'action sanitaire et sociale dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

Nom	Prénom
DAVILA	Carole
SERVEAU	Audrey
COUDIN	Olivier
JAMBIN BURGALAT	Florent

Nom	Prénom
KESSORI	Richard
HUYGHE	Clothilde
GOUJON	Marie Hortense
ZAÏDAN	Samira
DESTON	Franck
FAYOLLE	Serge
MARCANGELI	Fabien
LORET	Géraldine
LAVIGNASSE	Valérie
LAMBILLOTTE	Aurélie
TYMCZAK	Sylvie
HALLAL	Karima
LE ROY	Maguelone
CATE	Laurence
ESCRIHUELA	Adeline
BATIH	Séverine
HENRY	Mathilde
VERLAQUE	Nadège
LANSAQUE	Stéphanie
MARIONNEAU	Chrystèle
DUCARUGE	Sandrine
LEVASSEUR	Anne
SCORNET	Marie-Laure
LE BRIS	Catherine
RIGAUD	Isabelle
PASQUET	Sophie
MOUHOUDHOIRE	Nafissata
ROTIVAL	Nicolas
JULIEN	Nicolas
LEPROVOST	Rodolphe
GUILLOUMY	Véronique
MUYS	Christophe
DUPUY	David

Soit 70 % de femmes et 30 % d'hommes susceptibles d'être promus pour 61 % de femmes et 39 % d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 13 décembre 2024.

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe de service,
adjointe à la directrice des ressources humaines
Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines
Fabienne BOUSSIN

